

*Programme de prévention et  
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

**18 juillet 2001**

Élisabeth Guigou, ministre de l'Emploi et de la Solidarité a présenté mercredi 18 juillet le programme national d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Alors que la France vit mieux, que le chômage recule, 1 068 900 demandeurs d'emploi en moins depuis 1997, une partie encore importante des Français est confrontée aux difficultés de vie liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale. La pauvreté baisse moins vite que le chômage.

Des améliorations sensibles sont intervenues depuis 1997 grâce à la politique menée par ce gouvernement. De nouveaux droits ont été instaurés et ont permis d'améliorer la vie quotidienne de nombreux Français. C'est le cas, pour la santé, avec la Couverture maladie universelle qui bénéficie à 5,2 millions de personnes, deux millions de plus que les bénéficiaires de l'ancienne aide médicale gratuite. Depuis un an, pour la première fois le nombre de bénéficiaires du RMI diminue alors qu'il n'avait cessé d'augmenter depuis sa création en 1988, le chômage de longue durée et celui de jeunes ont baissé de 40 % depuis 1997.

Mais l'accès à l'emploi et aux droits fondamentaux demeure difficile pour un certain nombre de personnes en grande difficulté. Cette situation n'est pas propre à la France, elle est constatée dans chaque Etat en Europe, c'est pourquoi la France a proposé et obtenu lors du Sommet de Nice qu'une action et un plan d'envergure soient engagés au niveau européen pour lutter ensemble contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est dans ce nouveau contexte européen que se situe l'actuel programme national et les mesures annoncées par la ministre de l'Emploi et de la solidarité.

En France, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale repose sur deux axes :

- développer l'accès à l'emploi ;
- permettre l'accès de chacun aux droits de tous.

La priorité à l'emploi: c'est par le travail que la personne retrouve la dignité, l'autonomie avec un revenu décent. L'accès à l'emploi est garant de l'insertion sociale.

Les résultats obtenus et les moyens dégagés par la baisse du chômage des uns doivent permettre de renforcer l'accompagnement de ceux qui sont les moins armés et qui ont donc besoin d'un plus grand soutien, y compris lorsqu'ils retrouvent une activité ou une formation.

Il s'agit de doubler le nombre de jeunes accueillis dans le programme TRACE (Trajet d'accès à l'emploi) qui passe de plus de 60 000 à 120 000, et de leur donner les moyens de leur autonomie avec la création d'une bourse d'accès à l'emploi d'environ 2000f par mois.

Pour les personnes très éloignées de l'emploi, un soutien personnalisé sera assuré par l'ANPE y compris après reprise de l'emploi dans le cadre du programme personnalisé pour un nouveau départ. Une aide financière sera accordée aux demandeurs d'emploi pour accompagner la mobilité géographique. 600 000 titulaires

du RMI et 250 000 allocataires de l'ASS auront un projet d'action personnalisé dans l'année qui vient. La rémunération des chômeurs en formation sera revalorisée. Les moyens consacrés aux dispositifs d'insertion par l'économie seront renforcés (126 MF supplémentaires) et une aide à l'accompagnement sera créée pour les associations intermédiaires. La création d'entreprise par les demandeurs d'emploi sera encouragée et soutenue financièrement par une subvention de 40 000F.

Le second axe de ce programme interministériel vise à améliorer l'accès aux droits fondamentaux dans d'autres domaines comme les ressources, la santé, le logement, l'éducation, la culture, les loisirs et les vacances. Des "maisons de la solidarité" seront créées afin de regrouper en un même lieu les différentes informations sur ces droits fondamentaux.

Toutes ces politiques rassemblées dans ce programme, toutes ces nouvelles mesures intensifient les moyens et dispositifs existants. Elles constituent l'affirmation d'une volonté, celle de tout mettre en œuvre pour faire reculer la pauvreté dans ce pays et rendre leur dignité à des personnes en marge de la société, et qui dans ce contexte nouveau sur le plan économique, doit leur permettre de retrouver tous leurs droits.

## **LES PRINCIPALES ANNONCES DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

### ***Les mesures pour l'accès à l'emploi :***

- Doublement du nombre de jeunes accueillis dans le programme Trace (120 000 jeunes à la fin de l'année 2002 contre 60 000 aujourd'hui), avec un dispositif renforcé pour permettre à 10 000 jeunes en rupture sociale d'accéder à Trace.
- Création d'une bourse d'accès à l'emploi de 300 euros (environ 2000 F) par mois pour consolider la situation financière des jeunes inscrits dans le parcours d'insertion pendant les périodes non rémunérées.
- Mobilisation du service public de l'emploi pour les titulaires des minima sociaux dans le cadre du « programme d'action personnalisé pour un nouveau départ » (600 000 titulaires du RMI et 250 000 allocataires de l'ASS).
- Prolongation d'un trimestre du cumul intégral entre un minimum social et un revenu d'activité (soit 6 mois à taux plein et 6 mois à 50%).
- Création d'une aide à la mobilité géographique pour ces chômeurs en grande difficulté lorsqu'ils reprennent un emploi éloigné de leur domicile.
- Création d'un dispositif d'accompagnement après la reprise d'emploi pour favoriser une insertion professionnelle durable.
- Revalorisation de la rémunération des chômeurs en formation, avec notamment la revalorisation de 2002 à 2631F du barème le plus courant (+ 140 MF).
- Renforcement du soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique avec notamment la création d'une aide à l'accompagnement dans les associations intermédiaires(+126MF).

Pour les associations intermédiaires cette aide globale à l'accompagnement représente en 2002 un coût de 36 MF. Elle sera attribuée aux associations intermédiaires en fonction du public accueilli (30 000 à 80 000f pour 10 personnes accompagnées en équivalent temps plein).

- Transformation de l'avance remboursable EDEN aux chômeurs créateurs d'entreprise en subvention de 40 000F.

***Les mesures pour l'accès aux droits fondamentaux :***

- Créer des «Maisons de la solidarité» pour regrouper en un même lieu les informations sur les droits (50 projets en 2002 et 50 projets en 2003 avec une aide de l'Etat d'un montant de 500 000F par projet pendant deux ans).

- Relance d'une politique de lutte contre l'illettrisme avec un renforcement des moyens des programmes (+15 MF) et la mise en place d'une Agence nationale dotée de correspondants territoriaux.

- Lutte contre le « fossé numérique » avec 19 MF supplémentaires en 2002 pour développer les « points cyb » pour favoriser l'accès des jeunes aux nouvelles technologies dans les quartiers en difficultés et 15MF pour développer l'initiation à Internet des personnes en difficultés.

- Création d'un minimum alimentaire insaisissable sur un compte bancaire (égal au RMI).

- Amélioration des modalités de versement des prestations et notamment du RMI et de l'Api (allocation parent isolé) dans le cadre de la nouvelle convention d'objectif et de gestion avec la CNAF.

- Création de 500 places de CHRS par an dont 100 pour les familles nombreuses et les jeunes couples.

- Programme d'action contre l'insalubrité et le saturnisme en priorité dans les 11 départements les plus touchés (170MF).

- Création de 100 permanences d'accès aux soins de santé (PASS) supplémentaires.

- Renforcement de 75 MF des programmes d'accès aux soins pour les plus démunis (Programmes régionaux, santé mentale, éducation pour la santé, prévention dans les quartiers de la politique de la ville).

- Création d'une bourse d'internat de 1 515 F.

- Création d'un accès sur critère social pour les bourses de 3ème cycle.

- Non prise en compte des bourses d'enseignement supérieur pour la détermination du montant du RMI.

- Doublement des crédits pour les bourses solidarité vacances.

- Augmentation des « coupons sports » pour permettre à 25 000 jeunes supplémentaires d'en bénéficier.
- Doublement du nombre de bénéficiaires du coupon sport.
- Doublement des bénéficiaires de la prise en charge du BAFA (brevet animateur).
- Programme national de soutien aux associations qui œuvrent pour l'accès à la culture des personnes défavorisées.